

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) un avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale et Greffière-trésorière, que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipale suivante :

Date: Mardi 2 décembre 2025

Heure: 19 heures 30

Lieu: 215 Rue Lessard, Sainte-Ursule, J0K 3M0

Le présent avis public annonce la tenue d'une consultation publique et écrite pour la présente demande de dérogation mineure.

IMMEUBLES VISÉS : Cette demande de dérogation mineure est faite au regard de l'immeuble 1500 rue principale, objet du lot #5570342 du cadastre du Québec.

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE : La dérogation mineure est demandée afin d'acquérir l'autorisation en vue de l'aménagement d'une entrée charretière à partir de la ligne latérale droite du bâtiment au lieu de 2m règlementaire entre la ligne de lot et l'entrée charretière.

En vertu de l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation lors de l'assemblée du 2 décembre 2025 et ce au moyen de la présente consultation écrite d'une durée de 15 jours préalable à la séance du conseil.

Deux autres moyens de communication écrite s'offrent aux citoyens pour se faire entendre relativement à la présente demande de dérogation mineure :

- Au moyen d'une communication écrite envoyée à l'adresse courriel suivante : dg@sainte-ursule.ca
- 2. Au moyen d'une communication écrite sur papier transmise par la poste à l'adresse suivante : 215 Rue Lessard, Sainte-Ursule, QC, J0K 3M0

DONNÉ À SAINTE-URSULE, CE 10 NOVEMBRE 2025 (2025-11-10)

Guylaine Saint-Louis,

Tél.: 819-228-4345

Fax.: 819-228-8326

www.sainte-ursule.ca

Directrice générale et Greffière-trésorière

Guylains St-Louis

215, rue Lessard Sainte-Ursule (Québec) J0K 3M0



CERTIFICAT DE PUBLICATION

DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

5570342 DU CADASTRE DU QUEBEC -1500 RUE PRINCIPALE

Je soussignée, Guylaine Saint-Louis, Directrice générale et Greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule, certifie que j'ai publié le présent avis :

• À deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, à compter du 10 novembre 2025

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 10e jour du mois de novembre 2025.

Guylaine Saint-Louis,

Guylaine St-Louis

Directrice générale et Greffière-trésorière

Tél.: 819-228-4345 Fax.: 819-228-8326 www.sainte-ursule.ca